



Ordonnance de télécom CRTC 2007-37

Ottawa, le 5 février 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
9163-7918 Québec Inc./ TELUS Communications Company	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-Q19-200701236	le 25 janvier 2007
TELUS Communications Company/Fido Solutions Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T42-0809/00	le 15 janvier 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>